



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2016

Monsieur Christian Roy
Directeur de projet Extension de Canadian Malartic
et déviation de la route 17
100, chemin du Lac Mourier,
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et
de déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 29 juin 2016 (DQ7, n^{os} 1 à 63)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici le lundi 4 juillet** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
p. j. (15)

Prix de l'or et coût d'extraction

1. Au moment de l'audience de 2009, Osisko évaluait le coût d'exploitation du gisement à 318,59 \$US/onçe d'or.
 - a. À combien évalue-t-on maintenant le coût moyen d'exploitation de l'or dans le projet d'agrandissement de la mine ?
 - b. Advenant une baisse de la valeur de l'or, quel serait le prix plancher sous lequel la mine ne pourrait poursuivre ses activités ?
 - c. D'ici à l'échéance du projet prévue en 2028, la valeur de l'or va continuer à fluctuer. Quels effets ces fluctuations peuvent-ils avoir sur les paramètres du projet ? Quels sont les paramètres les plus sensibles et leur degré de sensibilité ? À quelle marge de variation peut-on s'attendre sur les tonnages produits de stériles et de résidus ?

2. Mine à ciel ouvert ou souterraine
 - a. Une mine à ciel ouvert est-elle la seule façon d'exploiter le gisement ciblé par l'agrandissement ? Une exploitation souterraine serait-elle **techniquement** réalisable ? Pourquoi ?
 - b. Estimer quel serait le coût moyen d'extraction du même gisement s'il était exploité par voie souterraine.
 - c. À partir de quelle valeur de l'or sur le marché (\$US/onçe) le gisement visé par le projet d'agrandissement pourrait-il être économiquement exploitable par voie souterraine ?
 - d. Il a été mentionné que le promoteur entrevoyait la perspective de poursuivre l'exploitation après 2028 par voie souterraine (M. Christian Roy, DT1, p. 114). Expliquer quels sont les paramètres qui pourraient vous amener à changer le mode d'exploitation (teneur moyenne du gisement, profondeur, seuil de coupure, etc.)

La hauteur des buttes-écrans

3. La butte-écran aménagée pour la première phase de développement de la mine a une hauteur de 15 m. Son prolongement prévu dans le projet d'agrandissement n'aurait plus que de 6 à 10 m de hauteur (PR3.3, p. 144).
 - Expliquer pourquoi et comment vous avez choisi la hauteur proposée pour le prolongement de la butte.
4. La butte-écran assume plusieurs fonctions. Elle sert notamment d'écran sonore, d'écran visuel, de barrière pour les projections de pierre et influence la dispersion des poussières et des gaz.
 - Expliquer l'effet de la hauteur de la butte sur l'efficacité de ses principales fonctions. Quelles seraient les hauteurs critiques et optimales pour chacune de ces fonctions ?

Le tonnage de minerai prévu

5. À la page 136 du résumé (PR3.3) le tableau 8-3 annonce une quantité totale de minerai extrait de 2015 à 2028 de **255 234 Mt** alors que dans le paragraphe sous-jacent il est plutôt question de **255 234 kt** de minerai.
 - Veuillez vérifier les unités utilisées dans le tableau 8-3 et la page 136 et corriger l'information erronée.

La synchronisation de l'exploitation

6. Expliquer plus en détail pourquoi et comment, selon le promoteur, un délai dans la date d'émission du décret autorisant l'agrandissement de la mine empêcherait d'exploiter simultanément les deux parties de la fosse (PR5.2.1, p. 36). Préciser la durée du délai susceptible d'entraîner cette conséquence.

Le bassin sud-ouest

7. Le bassin de pompage sud-ouest présenté dans l'annexe QC82, n'apparaît pas sur la carte de l'emplacement des principales infrastructures du projet (PR3.3, carte 2-2). Ce bassin de pompage fait-il encore partie du projet ? Si oui, fournir une carte actualisée présentant tous les éléments du projet.

Quantité de stériles et de résidus produits

8. Les stériles et les résidus représentent une part importante de l’empreinte que laissent des mines sur le territoire.
 - a. Pourriez-vous exprimer les quantités de stériles et de résidus prévues au projet d’agrandissement en termes de ratios de tonnes de stériles de tonnes de résidus par once d’or produite.
 - b. Ces ratios sont-ils les mêmes que pour la période 2009 à aujourd’hui ? Sinon, quels étaient-ils ?
 - c. À titre de comparaison, quelles étaient les valeurs approximatives de ces ratios pour la première phase d’exploitation minière à Malartic alors que les mines étaient essentiellement souterraines ?

Traitement des stériles et du minerai

9. À l’annexe QC-84, le consultant EcoMetrix propose de ségréguer les stériles inertes des stériles faiblement et fortement acidogènes. Dans ses réponses d’avril 2015, le promoteur disait considérer l’option de faire des empilements sélectifs (PR5.1, p. 325).
 - a. Quelle décision avez-vous prise à cet effet ? Comptez-vous appliquer cette recommandation ? Si oui, comment ? Et quel effet cela aurait-il sur le fonctionnement de la mine, sur la gestion des stériles et le développement de la halde à stérile ?
 - b. En pratique, sur le terrain et au quotidien, après les sautages comment procède-t-on pour séparer les stériles du minerai, les minerais à faible et à forte teneurs, et les stériles plus ou moins minéralisés ?

Études relatives à la halde à stériles

10. Le promoteur s’est engagé à déposer, dans le cadre de l’analyse d’acceptabilité du projet une vérification de la perméabilité des sols sous le prolongement de la halde à stérile et une modélisation de cette halde pour le respect des objectifs de protection de l’eau souterraine (PR5.2.1, p. 42).
 - Cette mise à jour est-elle disponible ? Si oui, la déposer. Sinon quand le public et la commission pourront-ils en prendre connaissance ?

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic
Plan de déposition des résidus miniers

11. Le promoteur s'est engagé à déposer la mise à jour du PLAN DE DÉPOSITION DES RÉSIDUS MINIERES avant la fin de l'analyse d'acceptabilité environnementale du projet (PR5.2.1, p. 39). Cette mise à jour est-elle disponible ? Si oui, la déposer. Sinon, quand le public et la commission pourront-ils en prendre connaissance ?

Exploitation d'autres métaux

12. Avez-vous évalué la faisabilité d'extraire en tant que sous-produit ou coproduit d'autres métaux que l'or du minerai de la mine Canadian Malartic, ou de ses résidus et de ses stériles ? Sinon pourquoi ? Si oui, quelles furent vos conclusions ? Des entreprises vous ont-elles contacté à cet effet? Le cas échéant, expliquez la situation entourant ces démarches.

Plan de restauration

13. Dans la mise à jour 2015 du plan de restauration présentée à l'annexe S2QC-82, il est indiqué : « *L'épaisseur du recouvrement reste à déterminer, mais sera variable en fonction des différents secteurs du parc et de la nature des stériles ou des résidus qu'on y retrouve. Une étude plus détaillée sur la faisabilité de ce concept est en cours.* » (p. 36)
- Pouvez-vous nous présenter les résultats ou l'état d'avancement de cette étude ?
 - Est-il envisagé que d'autres matériaux de recouvrement que les résidus désulfurés puissent être requis ? Quelle serait leur provenance et leur traitement ?

Restauration progressive

14. Il était question de mettre des efforts « *en 2016 pour développer un plan simple et robuste pouvant s'intégrer aux opérations et permettre la continuation de la restauration progressive et la réalisation de correctifs (si requis) dans les zones déjà réhabilitées.* » (PR3.3, p. 149). Veuillez nous faire une mise à jour en présentant l'état d'avancement de ce plan et en expliquant les solutions mises en œuvre.

15. CMGP a mis en place un système d'alertes jaune et rouge, qui vise à réduire les dépassements de particules en suspension dans l'air. Veuillez expliquer le fonctionnement actuel du système d'alertes et préciser en quoi il sera renforcé grâce au nouveau plan de gestion des poussières.
16. À l'instar du MDDELCC, la Direction de santé publique (DSP) est d'avis que CMGP devrait établir de nouveaux niveaux d'alerte afin d'enrayer les dépassements relativement à la norme pour les PST.
 - Veuillez préciser si CMGP compte établir de nouveaux niveaux d'alerte. Si oui, quels seraient-ils? Sinon, expliquez pourquoi.
17. Le concasseur primaire est connecté à un dépoussiéreur de type « *venturi scrubber* » (PR3.3, p. 124).
 - Quel est le degré d'efficacité de ce dépoussiéreur dans la rétention des poussières, selon la taille des particules émises ?
18. Dans une réponse à une question du MDDELCC, CMGP explique que : « Au cours des deux dernières années, le circuit de concassage actuel (primaire et secondaire) a produit entre 16,0 et 16,5 millions de tonnes, soit environ 44 000 tonnes par jour calendrier (tpjc). [...] Avec tous les essais d'optimisation qui ont été réalisés, nous en sommes venus à la conclusion que la capacité d'usinage autorisée de 55 000 tpjc ne peut être atteinte sans l'ajout d'un circuit de concasseurs auxiliaires » (PR5.2.1, p. 7).
 - a. Est-il alors exact de dire qu'au cours des deux dernières années, les impacts causés par la mine Canadian Malartic et vécus par la population riveraine correspondent à une production quotidienne moyenne de minerai concassé de 11 000 tonnes, inférieure à celle qui est prévue avec l'agrandissement de la mine ?
 - b. Une telle augmentation de la production moyenne de minerai concassé à 55 000 tonnes par jour de calendrier aurait-elle lieu même sans la réalisation du projet d'agrandissement?
 - c. Par ailleurs, les scénarios de production utilisés dans la Modélisation de la dispersion atmosphérique (PR5.1.1, annexe QC-100) correspondent-ils tous au concassage de 55 000 tonnes de minerai par jour? L'ajout d'un circuit de concasseurs auxiliaires et les nouvelles piles de réserve de minerai concassé (PR5.2.1, p. 7) ont-ils été pris en compte dans ces modélisations?

19. CMGP s'est engagé à procéder à une nouvelle campagne d'échantillonnage des émissions atmosphériques de l'usine de traitement du minerai au printemps 2016, de même qu'à publier un rapport présentant la caractérisation des émissions atmosphériques dans les 120 jours suivant la campagne (PR5.2.1, p. 101).
- Veuillez déposer ce nouveau rapport ou, à défaut, un rapport sommaire en présentant les principales informations.
20. CMGP a présenté le principe de la « rose des vents dynamiques » qu'il utilise dans le but de limiter l'exposition des Malarticois aux fumées et poussières générées par les sautages (PR5.1, p. 236 à 238).
- a. Veuillez préciser combien de temps est nécessaire, à partir du déclenchement d'une explosion, pour que les fumées et poussières soient suffisamment dispersées. Durant cet intervalle, est-il possible que des fluctuations dans la direction du vent entraînent finalement les fumées et poussières vers les zones que l'on cherchait à éviter?
 - b. Depuis que la rose des vents dynamique est utilisée par CMGP, a-t-on pu constater son efficacité? Veuillez présenter les résultats de toute évaluation faite de cette procédure.
 - c. La direction du vent est-elle la seule variable météorologique prise en compte pour décider du moment des sautages? Des facteurs comme la vitesse du vent, l'humidité ou la température ont-ils leur importance? Veuillez expliquer en quoi ces variables ou d'autres apparentées peuvent ou non influencer la dispersion des fumées et poussières de sautage.
21. Concernant la modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de la mine Canadian Malartic, réalisée selon les exigences du MDDELCC, CMGP affirme que « puisque les vents faibles sont plus fréquents que les vents forts, les occurrences de dépassements [des normes] et les moyennes annuelles modélisées sont du fait même surestimées » (PR5.1.1, annexe QC100, p. 56). Par ailleurs, vous considérez que les vents violents ou turbulences sont une des causes externes les plus communes des alertes rouges émises en 2013 (PR5.1, p. 159).
- Est-ce que cette cause externe pourrait avoir un lien direct ou indirect avec les émissions de la mine qui peuvent se déposer au sol par période de vents faibles et être remises en suspension par des vents forts? Comment cette possibilité est-elle prise en compte?

22. Dans le *Suivi des actions : alertes de poussières (2013 et 2014)* (PR5.1, annexe QC-8), des tableaux donnent des mesures de concentration de particules en suspension totales (PST) exprimées en pourcentage de la norme pour l'heure et sur 24 heures. De nombreux dépassements de la norme pour l'heure sont observés, alors qu'une partie des données quant au respect de la norme sur 24 heures semblent manquantes. Par ailleurs, dans un autre document (PR5.2.1, annexe S2QC-75), CMGP note un total de six dépassements de la norme sur 24 heures pour l'année 2013 et de neuf pour l'année 2014.
- Veuillez préciser si des données sont effectivement manquantes dans les tableaux du Suivi des actions. Si oui, est-il possible que ces données manquantes masquent des dépassements supplémentaires de la norme sur 24 heures?
23. Veuillez clarifier votre intention d'application de la procédure d'intervention visant la protection des eaux souterraine décrite dans la Directive 019 du MDDELCC (PR3.3, p. 50) : est-il exact que vous entendez l'appliquer uniquement dans le cas où vous jugeriez que les activités de la mine sont responsables d'une altération de la qualité de l'eau, par opposition à une altération de la qualité de l'eau causée par toute activité antérieure au début de l'exploitation de la mine?
24. Dans l'éventualité où l'impact de la mine sur les puits domestiques ou municipaux s'avérerait plus important que prévu, quelles mesures CMGP prendrait-il afin de corriger la situation et quelles garanties CMGP offre-t-il à ce sujet?
25. CMGP indique avoir « déposé récemment un projet d'engagement pour les puits domestiques [qui pourraient être affectés par la réalisation du projet] à la municipalité de Rivière-Héva » et ajoute que ce plan « sera également déposé dans le cadre de la recevabilité de l'ÉIE » (PR5.1, p. 231).
- Veuillez déposer ce plan d'engagement.

26. Le MDDELCC mentionne que CMGP « doit s'engager à démontrer l'efficacité de l'usine de traitement de l'eau minière avant la fin de l'analyse d'acceptabilité du projet. Il doit à cet effet, déposer les résultats obtenus jusqu'à maintenant incluant une analyse de ces résultats en lien avec la Directive 019 et les objectifs de rejet environnementaux transmis avec ce document » (PR5.2.1, p. 34). De son côté, CMGP explique ne pas être en mesure, pour le moment, de « terminer le rodage de l'usine de traitement de l'effluent en raison de la bonne qualité de l'eau contenue dans le bassin Sud-Est [...]. Cependant, CMGP s'engage à déposer l'état de situation avant la fin de l'analyse d'acceptabilité du projet » (PR5.2.1, p. 34).
- Veuillez indiquer s'il devrait vous être possible, ou non, de démontrer l'efficacité de l'usine de traitement de l'eau minière avant la fin de l'analyse d'acceptabilité du projet. CMGP s'engage-t-il effectivement à démontrer l'efficacité de l'usine de traitement de l'eau minière avant la fin de l'analyse d'acceptabilité du projet?
27. Concernant la potentielle contamination de l'eau souterraine en raison des processus acidogène et de lixiviation qui pourraient se déclencher plusieurs décennies après le remblayage des fosses, CMGP rappelle qu'il s'est engagé « à réaliser une modélisation hydrogéologique en considérant la fosse Gouldie ennoyée, telle que prévue après sa restauration, ainsi que les contaminants qui ont lixivié lors des essais TCLP, et ce, dans le but de cerner l'impact potentiel à long terme que le remblayage de cette fosse pourrait avoir sur l'état actuel de l'eau souterraine. L'évaluation de la durée pour l'ennoiement complet des stériles déposés dans la fosse Gouldie fait également partie de ces engagements [...]. Ces engagements seront déposés au MDDELCC en février 2016 » (PR5.2.1, p. 40).
- Veuillez déposer ce rapport à la commission.
28. Selon la figure « Sautages : pourcentage par cause de non-conformité », plus de 90 % des sautages non conformes résulteraient d'un problème de conception ou d'exécution (PR3.3, p. 61).
- a. Serait-il alors juste d'affirmer qu'il serait possible pour CMGP, par une meilleure conception et une meilleure exécution, de réduire encore davantage le nombre de sautages non conformes?
 - b. Par ailleurs, quelles mesures comptez-vous mettre en place pour mieux gérer les explosifs de façon à réduire les quantités de nitrates, de nitrites et d'azote ammoniacal dans l'effluent de la mine ainsi que le conseille fortement une note du MDDELCC (PR6, pdf, p. 304) ?

29. D'après le document *Perception des sautages (2014 et 2015)*, un sondage a montré que sur 20 sautages uniques conformes quant aux normes pour le bruit et les vibrations, 5 ont néanmoins été perçus comme étant inacceptables par les répondants (PR5.1, annexe QC-5, p. 33)
- Comment CMGP explique-t-il que des sautages conformes soient jugés inacceptables par la population locale? Au-delà des facteurs subjectifs propres à un individu ou partagés par une communauté, des facteurs objectifs peuvent-ils influencer cette perception ?
30. CMPG commente : « Il est important de souligner que, depuis son démarrage, la Mine a développé un pôle d'expertise et d'excellence unique au Québec au niveau de son département d'ingénierie en collaboration avec les fournisseurs d'explosifs » (PR3.3, p. 137).
- a. Veuillez détailler en quoi consiste ce pôle d'expertise et d'excellence.
 - b. Quelles sont les améliorations qui ont été apportées aux pratiques d'utilisation et de gestion des explosifs ?
 - c. Et comment ces améliorations ont-elles été perçues par les Malarticois ?
31. D'après le résumé de l'étude d'impact, « les besoins en explosifs à la Mine sont estimés en moyenne à environ 19 500 tm d'explosifs par année avec des pics de 23 000 tm. L'Extension Canadian Malartic ne prévoit pas augmenter cette quantité moyenne annuelle » (PR3.3, p. 137), et ce, en dépit du fait que le ratio stérile/minerais, lui, est appelé à augmenter (PR3.3, p. 135 et 136).
- a. Veuillez confirmer que la plus grande quantité totale de roche à extraire n'entraînera pas une hausse de l'utilisation totale d'explosifs.
 - b. Par ailleurs, pour les années où un ratio stérile/minerais supérieur à 2,8 est projeté, quels seraient alors les impacts des sautages accrus sur l'environnement et la population locale?

- 32.** Une des propositions énoncées à la phase 2 de la démarche de co-construction, était formulée ainsi : « Travailler à réduire la colère et les frustrations. Réduire le clivage social. Augmenter l'indice de bonheur. Regrouper les différents partenaires » (DA53, p. 5).
- Veuillez préciser quelles mesures sont prévues afin de répondre à cette proposition.
 - Estimez-vous que le présent projet de guide de cohabitation réponde à cette proposition? Veuillez préciser comment.
- 33.** Avez-vous évalué les conséquences sur l'environnement social et économique ainsi que sur la santé des propositions initiales de votre projet de Guide de cohabitation? Comptez-vous procéder à une telle analyse d'incidences avant le dépôt de la prochaine version? Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment vous comptez procéder.
- 34.** Comment procéderiez-vous si vous aviez à moduler les compensations prévues dans le Guide de cohabitation selon l'exposition réelle des résidents aux effets cumulatifs de l'exposition au bruit, aux poussières et aux vibrations-surpressions?
- 35.** Veuillez préciser l'impact de la première phase d'exploitation de la mine sur le prix des loyers à Malartic. Veuillez dresser un portrait du taux d'inoccupation ainsi que de l'évolution du prix moyen des loyers dans le temps depuis la construction de la mine. À la suite de ce portrait, comment peut-on considérer la situation du marché du logement à Malartic? Quel est l'impact du projet sur ce marché?
- 36.** Est-ce que des actions ont été mises en place afin de rendre des logements locatifs accessibles? Pouvez-vous dresser un portrait de la situation et des actions mises en place?
- 37.** Veuillez préciser comment a été délimitée la zone ciblée pour les déplacements en 2011. Selon quels critères ? Pourquoi s'être arrêté à la rue Frontenac? Pourquoi ce secteur n'avait-il pas été ciblé en 2009? Où les occupants ont-ils été relocalisés?
- 38.** La propriété devant être acquise à l'extrémité est du tracé de la déviation (11, Route 117) comporte 4 bâtiments (garages, bâtiment principal et autre). Selon la

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic
photo 9-5 du PR3.3, il semblerait que l'utilisateur en fait un usage commercial.
Pouvez-vous préciser?

39. Des 12 propriétés qui devaient être acquises pour les activités passées et actuelles de la mine, un propriétaire ne s'est pas prévalu de l'offre d'acquisition (PR5.1, p. 261). Veuillez préciser l'état d'avancement des négociations. Veuillez localiser ces 12 propriétés sur une carte? Sous quelles conditions légales et financières se font ces acquisitions ainsi que celles prévues pour le projet? Préciser et déposer un protocole d'entente type.
40. Le promoteur prévoit accompagner les locataires des propriétés qui seraient acquises pour la réalisation du projet dans leur relocalisation. Il ajoute que si le propriétaire achète une propriété n'ayant plus de logements, le promoteur prend en charge la relocalisation des locataires et un nouveau bail serait signé par les deux parties au loyer antérieurement payé (indexé aux standards de la Régie du logement) (PR3.3, p. 200; PR5.1.1, annexe QC177, p. 10). Parle-t-on d'un logement sous la possession du promoteur? Veuillez expliquer. Cette assurance du prix du loyer avec indexation serait garantie pour combien de temps?
41. Plusieurs types d'usage (habitations, parcs urbains, commerces, institutions, hôpitaux, écoles, etc.) sont permis selon le zonage entre le chemin de fer et la mine. Le promoteur mentionne que les parcs urbains sont associés à la zone III de la note d'instructions 98-01. Veuillez dresser un portrait de l'occupation du sol (en superficie et en pourcentage) pour chacun de ces usages.
42. Le promoteur mentionne qu'il prévoit construire la butte-écran essentiellement en période diurne (7 h à 19 h) (PR3.3, p. 179 et 188). Est-ce que la construction pourrait se faire durant la fin de semaine? Comment les impacts cumulatifs avec les activités de construction de la déviation et les activités de la mine sur le climat sonore ont-ils été pris en compte?
43. Dans son plan d'action sur le bruit, le promoteur mentionne la mise en place d'un comité sur le bruit dès juillet 2015 (PR5.1, p. 63). Veuillez préciser qui en fait partie, les actions prises et les résultats obtenus.
44. Le MSSS a demandé au promoteur de réaliser un tableau illustrant tous les dépassements ponctuels de 75 dBA contrevenant au règlement municipal. Le promoteur souligne que la production d'un tel tableau nécessiterait le réexamen des quelque 1 500 rapports de suivi produits et quelque 36 000 données avec écoute (PR5.1, p. 277). Est-ce que les données de suivi colligées sont mises dans une base de données ou seulement des rapports sont conservés? Veuillez préciser comment ces données sont colligées, conservées et évaluées par le promoteur.

45. Le promoteur a refusé d'inclure dans le suivi de l'ambiance sonore la demande du MSSS d'ajouter les paramètres suivants (PR5.1, p. 329) :
- Nombre de nuits avec 15 événements ou plus et dont le $L_{AFmax} \geq 60$ dBA
 - Mesure du SEL (*single event exposure*) pour considérer certains événements bruyants en plus du bruit continu
 - Calcul de l'émergence acoustique
- Le MSSS soulignait que le fichier contenant les données était en format Excel, ce qui selon lui facilite l'identification des événements bruyants. De plus, il estime que les sonomètres actuels pourraient prendre la mesure du SEL et que le calcul est facile à faire pour l'émergence (PR6). Qu'en est-il alors? Est-ce que le promoteur s'engage à prendre ces mesures? Combien de nuits par mois au courant des années passées et à venir le $L_{AFmax} \geq 60$ dBA est-il ou pourrait-il être dépassé en moyenne?
46. Le document PR3.2.1, annexe 10-4, p. 27 souligne la possibilité de réaliser un suivi acoustique des travaux de construction pour le projet d'extension, alors que le document PR3.1, p. 12-3 souligne que le programme de surveillance devrait pouvoir évaluer l'ambiance sonore des travaux de construction du tracé de la déviation. Veuillez préciser si le promoteur s'engage à mettre en place un programme de surveillance du climat sonore pour les travaux de construction du projet d'extension et de déviation de la route 117. Veuillez préciser également les paramètres qui seraient suivis, l'emplacement des stations de mesure, la fréquence des mesures et les actions prises advenant qu'un dépassement soit observé.
47. L'évacuation de toute la population dans un rayon minimum de 2,5 km était prévue lors du sautage exceptionnel autorisé en 2012 (Note d'analyse environnementale – modification du décret numéro 914-2009, MDDELCC, 2012, p. 4). Est-ce qu'elle a eu lieu? Veuillez dresser un portrait du déroulement du sautage et des impacts observés. De sautages semblables pourraient-ils survenir d'ici 2028 ?
48. La population de Malartic a été sondée à différentes périodes depuis la planification de la première phase de la mine aurifère Canadian Malartic. Le promoteur souligne que ces exercices ont permis de dresser un portrait évolutif de l'attitude et de la perception de la population vis-à-vis de la mine. Il ajoute que des bonifications ont été apportées au projet grâce à la démarche de communication et de relation avec le milieu (PR3.3, p. 16 et 18). De quelle façon les préoccupations ont été prises en compte et quelles sont les bonifications apportées au projet?

49. En janvier 2015, le promoteur indiquait que « suite aux non-conformités constatées par le MDDELCC, [il] a mis en place des actions afin d'assurer la conformité de ses activités » et dressait une liste non exhaustive des mesures correctrices (PR5.1, p. 18 à 22). Quelle assurance les citoyens ont-ils à l'effet que les améliorations perdureraient jusqu'à la fin de la période d'exploitation?
50. Dans le cas de la qualité de l'atmosphère, de l'ambiance sonore ainsi que des vibrations et surpressions, vous référez au principe 10, soit Précaution (PR3.3, p. 187 à 189).
- Quels sont les risques que vous considérez comme graves et irréversibles?
 - Le cas échéant, quelle est la nature de l'absence de certitude scientifique complète?
51. Vous engagez-vous à rendre public l'ensemble des rapports de suivi que vous effectuez et comment comptez-vous procéder à cet effet?
52. Au sujet de l'évaluation des impacts du projet quant aux acquisitions et aux contraintes pour le développement urbain (PR3.3, p. 194) :
- Sur quelles bases évaluez-vous que l'importance de l'impact serait mineur?
 - Considérez-vous qu'il puisse s'agir d'un objet de discorde et de traumatisme pour certains propriétaires et comment en tenez-vous compte dans l'évaluation?
 - Pourquoi référez-vous au principe 2, soit Équité et solidarité sociale?
53. Au sujet de l'évaluation des impacts sur la qualité de vie de la population (PR3.3, p. 200), veuillez expliquer comment vous arrivez à des valeurs mineures et moyennes pour leur intensité et leur importance tout au long du cycle du projet d'extension de la mine.
54. Quelles sont les modifications prévues pour la région en lien avec les changements climatiques, notamment aux plans du régime des vents et des précipitations? De quelle façon cela pourrait-il modifier les incidences du projet sur la santé et l'environnement, par exemple quant au volume d'eau percolant dans les stériles et les résidus, à l'importance des vents porteurs de la mine vers la zone habitée ou encore au taux d'assèchement des surfaces exposées?
55. L'étude d'impact fait état d'une interruption dans les activités du comité mixte municipalité-industrie (CMMI) depuis la dernière rencontre tenue en juin 2013 (PR5.1, p. 169). Veuillez expliquer les raisons de l'interruption des travaux du comité.

56. Le promoteur mentionne que des démarches ont été entreprises avec les communautés autochtones pour négocier un protocole d'entente et de partenariat (PR3.3, p. 3). Veuillez préciser l'état d'avancement des négociations, avec quelles communautés elles ont lieu ainsi que le contenu du protocole.
57. Selon vous, le projet aurait-il des incidences potentielles pour les Premières Nations?
58. En lien avec la construction de la déviation projetée de la route 117, il est indiqué dans l'étude d'impact qu'un chantier principal serait aménagé à proximité de l'emprise du tracé retenu (PR3.3, p. 174). Quel serait l'emplacement le plus probable de ce chantier principal?
59. Différentes données ont été fournies par le promoteur au sujet de l'empiètement du projet dans l'habitat du poisson : 12,2 ha dans le PR3.3 (p. 225), un total de 14,8 ha dans les tableaux du PR3.3 (p. 227) et du PR5.1 (p. 223) avec des données partielles différentes et 12 ha dans la présentation du projet faite au cours de l'audience publique (DA9, p. 33). Veuillez expliquer ces différences.
- Quelles sont les superficies d'habitat du poisson qui seraient perdues avec la réalisation des deux parties du projet?
 - Quelles sont les superficies qui feraient l'objet d'une compensation si elles ne sont pas les mêmes?
60. La première phase du projet minier aurifère de Canadian Malartic a entraîné la perte d'une vingtaine d'hectares de milieux humides et la démarche de compensation n'a pas été complétée malgré les engagements du promoteur à cet égard (PR5.1, p. 178). Veuillez préciser quel type de compensation était privilégié pour cette première phase ainsi que l'état d'avancement. Pourquoi la compensation n'a-t-elle pas été réalisée à ce jour?

- 61.** Le promoteur mentionne que le Fonds Essor Canadian Malartic créé en 2008 vise à laisser un héritage aux générations futures.
- Veuillez préciser de quelle façon ce fonds laisserait un héritage aux générations futures. Est-ce que des montants seraient laissés dans ce fonds pour un usage à plus long terme? Préciser.
 - Qui est responsable de la gestion de ce fonds et quels sont les critères d'évaluation et d'appel des projets?
 - Au PR3.3, p. 197, le promoteur mentionne que le montant versé annuellement au Fonds Essor Canadian Malartic est de 150 000 \$, alors que le document PR5.1, p. 334 il est question de 250 000 \$. Qu'en est-il?
 - Dresser un bilan de tous les montants versés à ce fonds depuis le début des activités et déposer les rapports de l'utilisation du fonds.
 - Le promoteur mentionne que le fonds a supporté les services sociaux et la promotion de la santé et des services sociaux (PR5.1, p. 334). Pourriez-vous préciser davantage et détailler les montants destinés à cette fin.
- 62.** Dans l'étude d'impact, il est question de « création de la richesse additionnelle engendrée par le prolongement des activités de la mine [...] pour le bénéfice de tous et [...] l'ensemble de la collectivité de Malartic » (PR3.1, p. 10-245).
- Veuillez quantifier la valeur de l'enrichissement de la collectivité de Malartic sur la période d'exploitation prévue de la mine.
 - Comment se compare cette valeur avec la valeur brute de la ressource extraite (estimée à 10,8 M onces d'or) et celle des profits nets que cette activité générera? Quelle part des profits nets demeurera dans la collectivité?
 - Quelle forme pourrait prendre cet enrichissement pour les résidents qui ne sont pas employés à la mine ou commerçants locaux?
- 63.** Au sujet de la stimulation de l'économie locale et régionale, le promoteur prévoit maintenir la politique visant à maximiser l'achat de biens, services et main-d'œuvre locaux et régionaux (PR3.3, p.197) :
- Préciser en quoi consiste cette politique et dresser un bilan depuis 2009.
 - Avez-vous un programme de formation et développement de la main-d'œuvre?